

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du quinze mars deux mille vingt-quatre adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23 Quorum : 12 Présents : 17 Suffrages exprimés : 18	<u>Présents</u> : ALLAIN Thierry, AIPERTI Maryse, BAVAN Dorella, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, HARDY Laetitia, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, PABOIS Florie, VAN GORKUM Valéry <u>Absents excusés</u> : DANVY Jacques, JANEY Emilie, MARION Sylvie, PICHON Chadia, TOURREL Roger, VACHER Nicolas <u>Pouvoirs</u> : VACHER Nicolas à DARDINIER Virginie
--	---

Secrétaire de séance : GARCIA Laetitia

BUDGET 2024 : BUDGET PRIMITIF

VU les articles L 2311-1, L 2312-1, L.2313-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

VU l'avis conforme de la commission des finances en date du 14 mars 2024 sur le projet de budget,

VU la note de présentation retraçant les informations essentielles annexée au budget de l'exercice 2024,

CONSIDERANT que le budget doit être voté en équilibre réel,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal est soumis au vote :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- sans les chapitres « opérations d'équipement »,
- sans vote formel sur chacun des chapitres,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE

Abstention : DARDINIER Virginie, VACHER Nicolas (par procuration)

Contre : BAVAN Dorella, GAUTIER Pierre

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 485 031.73 €	4 485 031.73 €
Investissement	6 504 140.88 €	6 504 140.88 €
Total	10 989 172.61 €	10 989 172.61 €

Le Maire,
Gilbert BRINGANT



La secrétaire de séance
Laëtitia GARCIA



Acte rendu exécutoire après :

- transmission en préfecture le 05/04/2024
- publication le 05/04/2024

AR Préfecture

DEL2024/009 | BUDGET 2024: BUDGET PRIMITIF

Identifiant unique de l'acte : 083-218300598-20240321-DEL2024_009-BF

Numéro d'acte : DEL2024_009

Date de décision : 21/03/2024

Nature : DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS

Code matière : 7-1-0-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires)

Fichier acte : DOCBUDG-21830059800016-083003-BP-2024-04042024000000_prefecture.xml

Fichier(s) annexes(s) : DEL_2024-009_budget primitif 2024.pdf

BP signature.pdf

fin_budget_2024_BP_note de presentation synthetique_VF.pdf

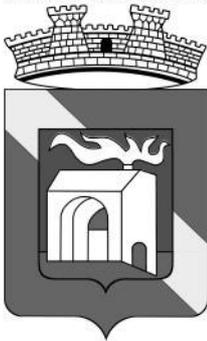
fin_budget 2023_RAR.pdf

Collectivité émettrice : FORCALQUEIRET

Acte transmis par : Gaëlle DOUGUET

Date d'envoi de l'acte : 05/04/2024 15:40:34

Date de réception de l'AR : 05/04/2024 15:41:22

Mairie
de

FORCALQUEIRET

Budget principal

Note de présentation synthétique du budget primitif 2024

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

INTRODUCTION

Le budget primitif est le budget de l'année à venir retraçant les choix de la municipalité en termes de recettes, pour celles qui sont décidées par la Ville, et de dépenses. Il est voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Il est établi après le vote du compte administratif 2023 dont le résultat est affecté ou reporté en fonction des besoins.

Le budget se présente en 2 parties :

- La section de fonctionnement qui retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante de la collectivité : charges de personnel, subventions, charges à caractère général (électricité, eau, etc.), intérêts de la dette...
- La section d'investissement présente les crédits qui seront engagés au cours de l'année afin de financer les différents investissements ainsi que les ressources qui permettent de les financer (autofinancement, recettes propres, subventions, emprunts).

5 grands principes régissent le budget d'une collectivité locale

- **Le principe d'annualité**
Selon le principe d'annualité, le budget des collectivités locales doit être voté chaque année, sur une année civile du 1er janvier au 31 décembre. Cette période correspond à la durée d'autorisation de perception des impôts et des dépenses. Quelques exceptions à ce principe existent :
 - la planification pluriannuelle ;
 - les décisions amenant à une modification budgétaire ;
 - le vote d'un budget supplémentaire ;
 - la prise en compte de la journée complémentaire en comptabilité.
- **Le principe d'équilibre réel**
Les sections de fonctionnement et d'investissement doivent être équilibrées, avec une balance recettes/dépenses raisonnable. Une "règle d'or" stipule que la section de fonctionnement ne peut pas être équilibrée grâce à l'emprunt, contrairement à l'investissement.
- **Le principe d'unité**
Un document unique doit présenter le budget local des collectivités territoriales et le budget est voté lors d'une seule et même séance du conseil municipal.

– **Le principe d'universalité**

L'ensemble des recettes servent à couvrir l'ensemble des dépenses. Les recettes doivent donc financer indifféremment les dépenses selon 2 règles :

- Règle de non-affectation : une recette en particulier ne peut pas être affectée à une dépense en particulier, même si quelques procédures d'assouplissement existent (par exemple, les amendes de police peuvent être affectées au coût de rénovation et de sécurisation des voies).
- Règle de non-contradiction : le budget doit contenir toutes les recettes et toutes les dépenses sans démontrer de contradictions entre elles.

– **Le principe de spécialité**

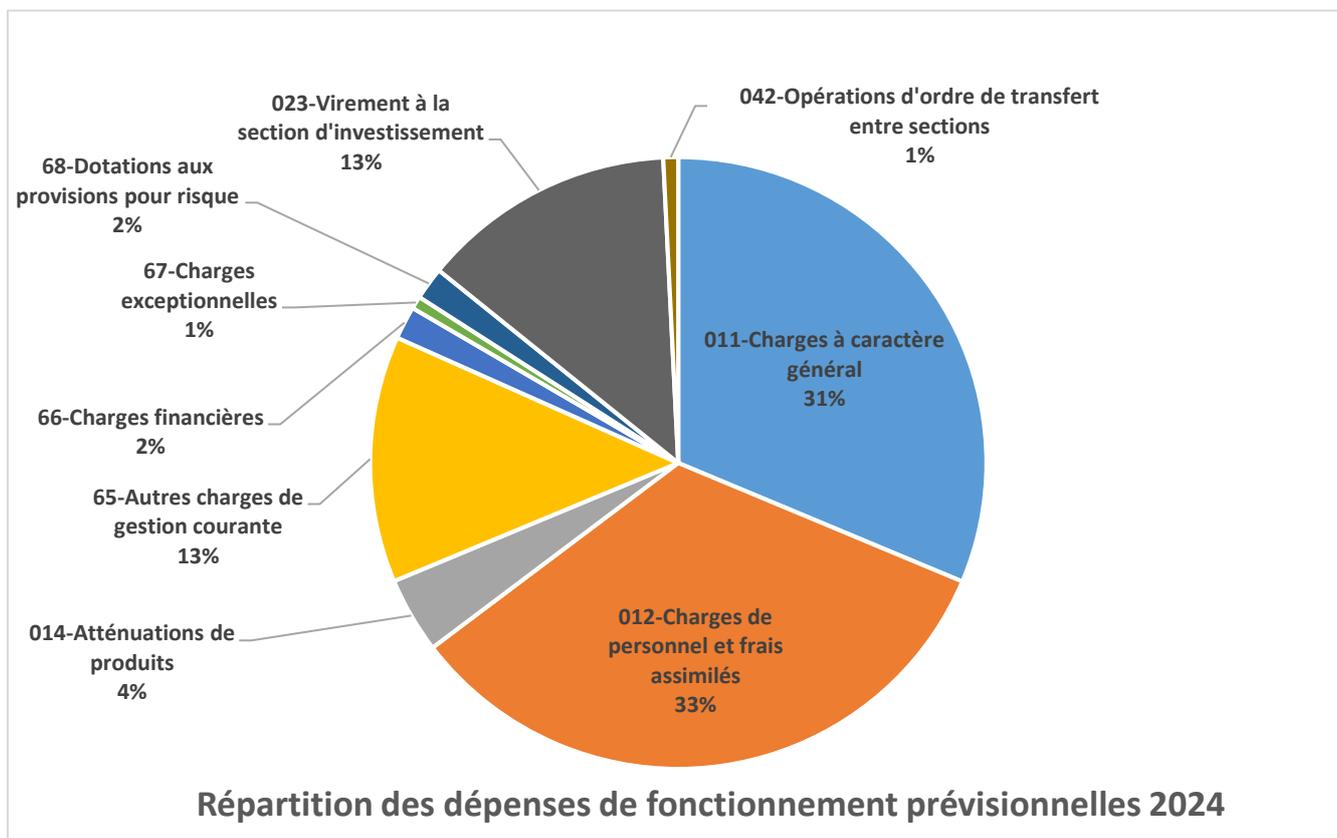
Chaque crédit budgétaire doit être classé par chapitre avec précision de leur montant, de leur nature et de leur destination.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement représente les dépenses courantes du quotidien de la collectivité. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

► DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Evolution
011-Charges à caractère général	1 181 502 €	1 405 500 €	18,96%
012-Charges de personnel et frais assimilés	1 292 600 €	1 495 500 €	15,70%
014-Atténuations de produits	180 200 €	179 552 €	-0,36%
65-Autres charges de gestion courante	500 000 €	584 480 €	16,90%
Total des dépenses de gestion courante	3 154 302 €	3 665 032 €	16,19%
66-Charges financières	19 700 €	78 000 €	295,94%
67-Charges exceptionnelles	30 000 €	30 000 €	0,00%
68-Dotations aux provisions pour risque	0 €	77 000 €	
022-Dépenses imprévues	0 €	0 €	
Total des dépenses réelles	3 204 002 €	3 850 032 €	20,16%
023-Virement à la section d'investissement	800 000 €	600 000 €	-25,00%
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 100 €	35 000 €	-62,00%
Total des dépenses d'ordre	892 100 €	635 000 €	-28,82%
TOTAL	4 096 102 €	4 485 032 €	9,50%





011-Charges à caractère général (+ 18.96%)

Augmentation

- Du **coût du service périscolaire** en lien avec effectifs en augmentation (+ 91 500€),
- Des **locations mobilières** pour l'école provisoire (+ 30 000€)
- Des **dépenses de petit équipement** (+ 32 000€) permettant les travaux en régie
- Des **dépenses de réparation sur les bâtiments communaux** (+34 000€) en lien avec les réparations nécessaires sur les toitures



012-Charges de personnel (+ 15.70%)

Augmentation du coût du personnel titulaire (+ 28 000€) suite au renforcement du service administratif et **augmentation du coût du personnel contractuel** afin de faire face aux absences et de renforcer le service technique (+ 68 000€)



65-Autres charges de gestion courante (+ 16.90%)

Les contributions aux organismes de regroupement augmentent en 2024 (+ 58 600€) en vue de travaux sur les chemins, de l'installation de compteurs forains.



66-Charges financières

Les **intérêts sont en forte augmentation** (+ 55 300€) en prévision de la souscription d'un emprunt ou d'une ligne de trésorerie pour le financement de la construction de l'école maternelle et des travaux de mise en sécurité du château.



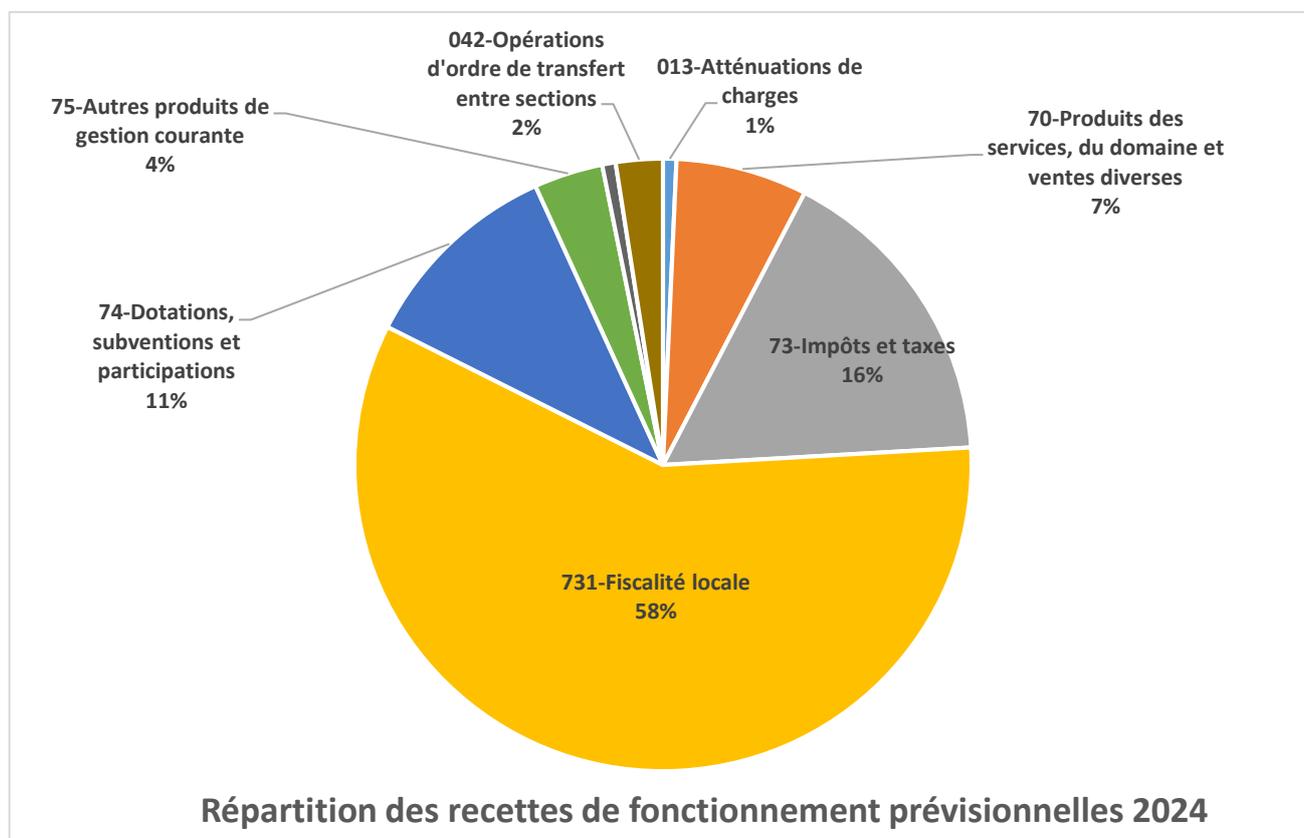
023-Virement à la section investissement (- 25.00%)

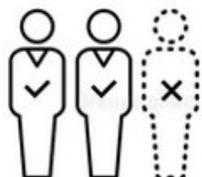
Une réserve de 600 000€ est prévue vers la section d'investissement.

+ 9.50% de dépenses prévisionnelles en 2024

► RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	BP 2023	BP 2024	Evolution
R002-Résultat de fonctionnement reporté	1 451 966 €	1 637 700 €	12,79%
013-Atténuations de charges	20 000 €	20 000 €	0,00%
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	197 550 €	196 200 €	-0,68%
73-Impôts et taxes	466 681 €	469 681 €	0,64%
731-Fiscalité locale	1 455 309 €	1 661 485 €	14,17%
74-Dotations, subventions et participations	342 731 €	306 966 €	-10,44%
75-Autres produits de gestion courante	90 000 €	103 000 €	14,44%
Total des recettes de gestion courante	2 572 271 €	2 757 332 €	7,19%
76-Produits financiers	0 €	0 €	
77-Produits exceptionnels	0 €	0 €	
78-Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		20 000 €	
Total des recettes réelles	2 572 271 €	2 777 332 €	7,97%
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 864 €	70 000 €	-2,59%
Total des recettes d'ordre	71 864 €	70 000 €	-2,59%
TOTAL des recettes de fonctionnement de l'exercice	2 644 135 €	2 847 332 €	7,68%
TOTAL	4 096 102 €	4 485 032 €	9,50%





013-Atténuations de charges (= 0%)

Remboursement stable des salaires lors des maladies.



70-Produits des services (- 0.68%)

Prévisions prudentes du nombre de repas facturés et de concessions dans le cimetière vendues.



73 et 731-Impôts et taxes (+ 14.81%)

Augmentation des produits des **impôts directs locaux** à taux fixes du fait de la révision des bases (+ 205 500 €).
Diminution de la taxe sur la consommation finale d'électricité (-25 000€) : 6 trimestres en 2023 contre 4 en 2024.



74-Dotations (- 10.44%)

Suppression du bénéfice du dispositif du **filet de sécurité instauré** par décret n°2023-462 du 15 juin 2023 (- 38 500€)



75-Autres produits (+ 14.44%)

Augmentation des **revenus des immeubles** suite à la mise en location de deux logements vacants (+ 13 000€).



042-Opérations ordre de section à section (- 2.59%)

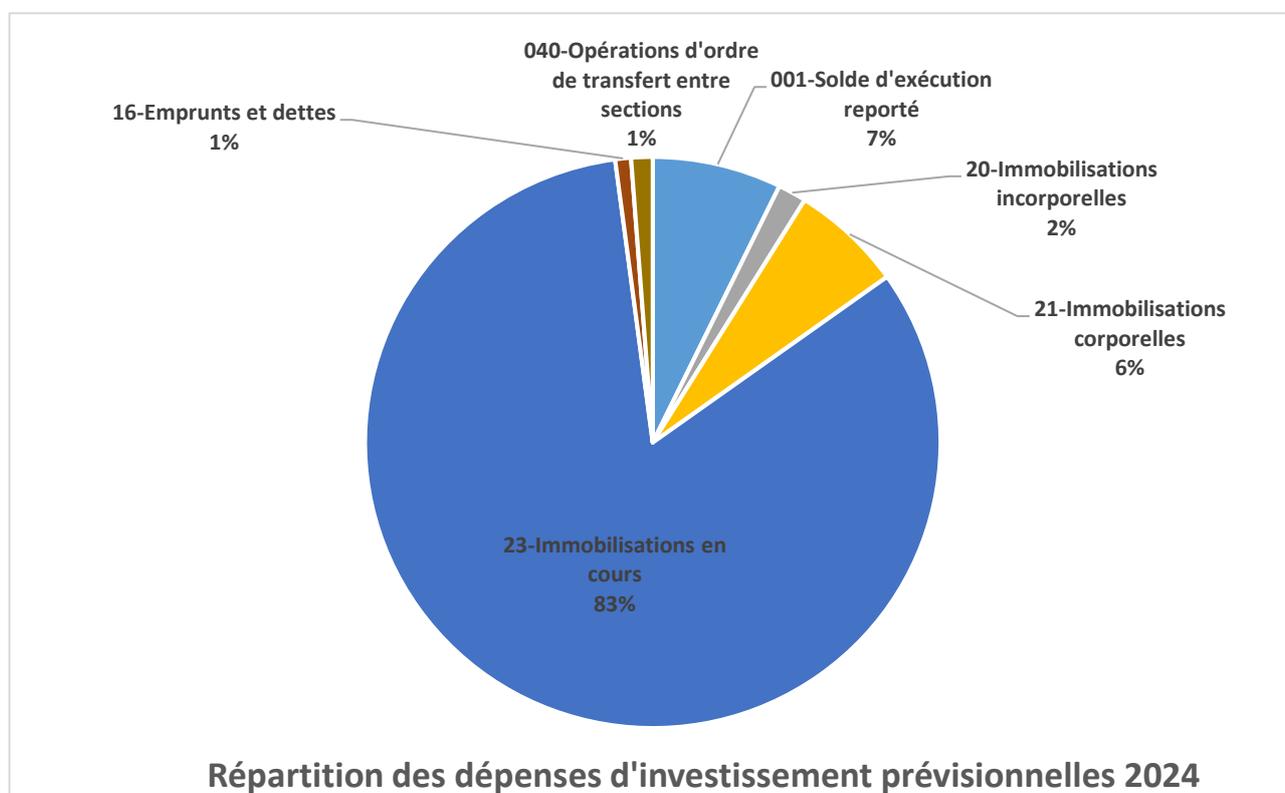
Les travaux en régie pour 2023 et 2024 sont estimés à 70 000€ et aucun amortissement des subventions transférables n'est prévu (1 864€ en 2023).

+ 7.68% de recettes prévisionnelles en 2024

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

► DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Evolution
001-Solde d'exécution reporté		421 071 €	
Reste à réaliser N-1	134 590 €	536 820 €	298,86%
20-Immobilisations incorporelles	246 600 €	92 800 €	-62,37%
21-Immobilisations corporelles	431 800 €	365 305 €	-15,40%
23-Immobilisations en cours	2 734 499 €	4 804 145 €	75,69%
Total des dépenses d'équipement	3 412 899 €	5 262 250 €	54,19%
10-Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	
13-Subventions d'investissement	0 €	0 €	
16-Emprunts et dettes	51 520 €	51 500 €	-0,04%
020-Dépenses imprévues	0 €	0 €	
Total des dépenses financières	51 520 €	51 500 €	-0,04%
Total des dépenses réelles	3 464 419 €	5 313 750 €	53,38%
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 864 €	70 000 €	-2,59%
041-Opérations patrimoniales	260 058 €	162 500 €	-37,51%
Total des dépenses d'ordre	331 922 €	232 500 €	-29,95%
TOTAL des dépenses d'investissement de l'exercice	3 796 341 €	5 546 250 €	46,09%
TOTAL	3 930 931 €	6 504 141 €	65,46%





20-Immobilisations incorporelles (- 62.37%)

- Plan de gestion des chemins communaux : 21 600€
- Etude énergétique mairie + école élémentaire : 18 000€
- Documents d'urbanisme - PLU : 7 000€
- Etudes château archère Sud : 6 200€



23-Immobilisations en cours (+75.69%)

- Extension et réhabilitation de l'école maternelle : 4 065 900€
- Mise en sécurité du château phases 2 et 3 : 578 000€
- Mur de soutènement parking salle des sports : 78 000€



041-Opérations patrimoniales

Ecriture d'ordre des avances sur le marché de l'école maternelle (+ 162 500)



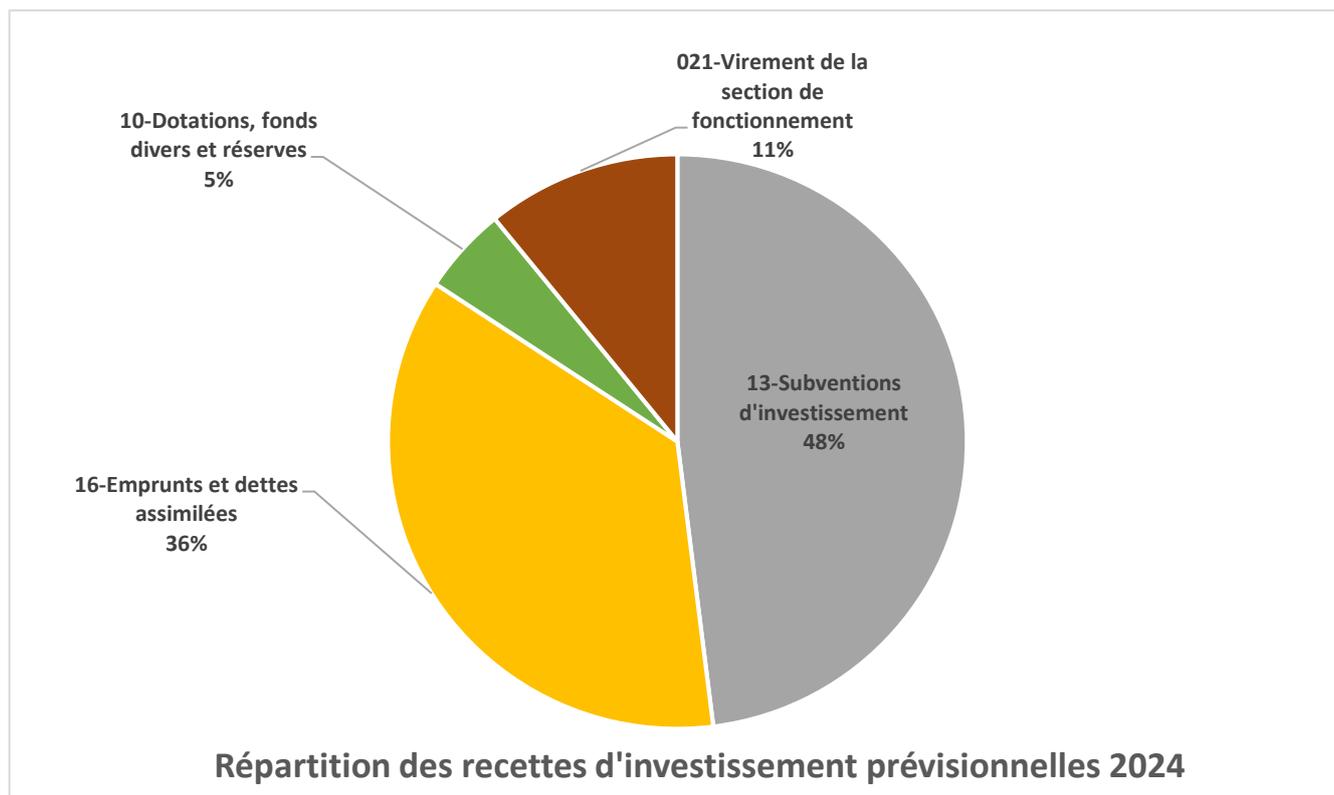
21-Immobilisations corporelles (- 15.40%)

- Epaveuse : 100 000€
- Aménagement voir douce : 85 000€
- Acquisition de terrains : 28 600€
- Toiture bâtiment de la poste : 22 000€
- Outillage : 13 700€
- Mobilier et matériel informatique : 10 000€
- Plan de prévention et de sécurité des écoles : 8 700€
- Equipement festivités (sono, vidéoprojecteur, barnums, tables et chaises) : 6 400€

+ 46.09% de dépenses prévisionnelles en 2024

► RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES	BP 2023	BP 2024	Evolution
001-Solde d'exécution reporté	112 784 €	0 €	
Reste à réaliser N-1	164 064 €	785 629 €	
13-Subventions d'investissement	2 400 425 €	2 650 250 €	10,41%
16-Emprunts et dettes assimilées	0 €	2 000 000 €	
21-Immobilisations corporelles	0 €	0 €	
Total des recettes d'équipement	2 400 425 €	4 650 250 €	93,73%
10-Dotations, fonds divers et réserves	100 000 €	269 262 €	169,26%
165-Dépôts et cautionnement	1 500 €	1 500 €	0,00%
Total des recettes financières	101 500 €	270 762 €	166,76%
Total des recettes réelles	2 501 925 €	4 921 012 €	96,69%
021-Virement de la section de fonctionnement	800 000 €	600 000 €	-25,00%
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 100 €	35 000 €	-62,00%
041-Opérations patrimoniales	260 058 €	162 500 €	-37,51%
Total des recettes d'ordre	1 152 158 €	797 500 €	-30,78%
TOTAL des recettes d'investissement de l'exercice	3 654 083 €	5 718 512 €	56,50%
TOTAL	3 930 931 €	6 504 141 €	65,46%





13-Subventions d'investissement (+ 249 825€)

Mise en sécurité du château : 380 000€

- Dont Région : 190 000€
- Dont DRAC: 190 000€

Réhabilitation et extension de l'école maternelle :
2 200 000€

- Dont CAPV : 200 000€
- Dont Département du Var : 700 000€
- Dont Etat : 700 000€
- Dont région : 600 000€

Aménagement cheminement doux : 68 000€

16-Emprunt et dettes assimilées

Projection d'un emprunt pour le financement de la construction de l'école maternelle et de la mise en sécurité du château à hauteur de 2 000 000€

10-Dotations, fonds divers (+ 169 261€)

Augmentation du FCTVA prévisionnel (+ 27 000€), diminution de la taxe d'aménagement suite au transfert de la gestion des taxes d'urbanisme de la DDTM à la DGFIP (-30 000€) et affectation du résultat de fonctionnement afin de couvrir le besoin en investissement (+ 172 200€)

021-virement de la section de fonctionnement (- 200 000€)

Ecriture en lien avec le chapitre 023 en dépenses de fonctionnement : une réserve de 600 000€ est budgétée



+ 56.50% de recettes prévisionnelles en 2024